Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 073-200055499-20240305-DEL2024_072-DE

LA PLAGNE
TARENTAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE<br>———<br>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE | L'an deux mille vingt quatre<br>Le 05 mars 2024 à 19 h 00<br>Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire |
| Nombre de conseillers : 29<br>En exercice : 29<br>Présents : 25<br>Votants : 28<br>Pour 28<br>Contre /<br>Abstention / | Etaient présents :<br>**ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle**<br><br>Excusés :<br>**DUSSUCHAL Marion (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis), MONTMAYEUR Myriam (pouvoir à ASTIER Fabienne), ROCHET Romain (pouvoir à TRESALLET Gilles)** |
| Date de convocation : 28/02/2024 | Absent :<br>**VALENTIN Benoit** |
| Date de publication : 12/03/2024 | Formant la majorité des membres en exercice<br><br>M. BROCHE Richard est élu secrétaire de séance |

Délibération n°2024-072
Objet **: Mise en vente de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p située sur la commune déléguée de Bellentre**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de cession de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p située sur la commune déléguée de Bellentre. La commune envisage de procéder à la mise en vente, de ce ténement foncier, par vente « immo intéractif » gérée par Notaire. Ce dernier sera mandaté afin de procéder à la mise en vente et gestion de la procédure dite « immo interactif » via le site immobilier.notaires.fr.

La procédure par vente « immo interactif » est gérée et sécurisée par notaire et permet ainsi un service de qualité pour la collectivité. Cette vente est une vente publique (salle des ventes interactive accessible par tous depuis internet).

Les candidats devront, au préalable, s'assurer que leur projet futur soit conforme aux exigences du PLU de Bellentre : https://www.laplagne-tarentaise.fr/urbanisme/documents-durbanisme/bellentre/
A l'issue de cette procédure, le conseil municipal sera informé de l'offre retenue. Une nouvelle délibération actant la cession sera prise et comportera, entre autres, l'identité de l'acquéreur et le prix de cession.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

**VU** l'avis de la commission d'urbanisme en date du 23 octobre 2023 ;

**VU** les avis des domaines du 14 mai 2020 et du 16 octobre 2023 ;

**VU** l'avis de l'agence immobilière Aime Immobilier du 12 février 2024 ;

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*
*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

Envoyé en préfecture le 11/03/2024
Reçu en préfecture le 11/03/2024
Publié le
ID : 073-200055499-20240305-DEL2024_072-DE

Au vu du dossier et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée 038 section B n°1592p en zone U sur la commune déléguée de Bellentre avec un prix de départ à 17 250 € pour une superficie de 69 m² soit 250€/m²;

- **MANDATE** l'office notarial ALPINE 3 V NOTAIRES titulaire d'office notariaux à Moutiers et Méribel Les Allues dans le cadre de la mise en vente et le suivi de la procédure ;

- **NOMME** l'office notarial ALPINE 3 V NOTAIRES titulaire d'office notariaux à Moutiers et Méribel Les Allues pour l'établissement de l'acte définitif ;

- **PRECISE** que les frais d'acte, honoraires de négociation ainsi que les frais de publicité et de mise en vente seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISE** Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT, maire délégué, en charge de l'urbanisme, à représenter la commune lors de la signature de l'acte administratif à intervenir et pour tout document afférent, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général de Collectivités Territoriales.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Richard BROCHE

Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*
*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*